

Station : **Col d'Ornon**
Exploitant : **SERACO**

REGISTRE d'EXPLOITATION TELESKI

Saison :
Appareil : **Côtes du Col**

	OUVERTURE Début de saison	FERMETURE Fin de saison
Date		
Compteur moteur électrique		
Compteur skieurs		

Téléphone d'URGENCE

Chef de secteur :
Chef d'exploitation :
Service de secours :
Autres :

OBJECTIFS et CONTENU

Le registre d'exploitation est :

- La pièce maîtresse du suivi de l'exploitation et de l'entretien de l'appareil.
- La mémoire des incidents et accidents survenus au cours de la saison.
- Le garant d'un suivi régulier permettant d'assurer la sécurité des personnes transportées, l'entretien et la maintenance de l'appareil.
- La garantie pour ses utilisateurs de pouvoir démontrer que tout a été fait conformément aux règlements et règles de l'art.

Le registre d'exploitation s'inscrit dans les principes des démarches Qualité liées à la pérennisation du parc. Il doit permettre :

- D'assurer une traçabilité de l'ensemble des contrôles et parcours d'essai (journaliers et à 500 heures) et des suites données à ces contrôles.
- De responsabiliser les agents concernés (conducteur, chef de secteur, chef d'exploitation, hiérarchie).
- Une utilisation en cas de recours juridique.

Le registre d'exploitation contient l'ensemble des contrôles et essais périodiques définis par la réglementation générale applicable aux téléskis et le règlement d'exploitation (RE) de l'appareil.

Le registre d'exploitation tient compte de la notice du constructeur de l'appareil.

Le présent document peut utilement être complété par un ensemble de modes opératoires internes définissant pour chaque point à traiter les détails des opérations à effectuer.

MODE D'EMPLOI

Le registre d'exploitation concerne un seul appareil. Chaque registre est adapté à l'appareil concerné.

En début de vie de l'appareil et après une importante modification

- Prendre connaissance du règlement d'exploitation (RE) et de la notice du constructeur de l'appareil.
- Compléter la liste des opérations particulières à l'appareil (ci-contre). Définir la fréquence des interventions pour chaque opération.
- Faire valider ces points par le BIRM ou BDRM (service de contrôle du Ministère des Transports) hors éléments issus de la notice constructeur (Le présent document « type » a été soumis à l'avis du STRMTG et a fait l'objet d'un avis favorable).
- Compléter chaque page du registre d'exploitation en reportant les opérations particulières et leur fréquence.

Avant la saison

- Vérifier la liste des opérations particulières à l'appareil (ci-contre). Compléter si nécessaire chaque page du registre en reportant les opérations particulières et leur fréquence.
- S'assurer que le personnel en place (notamment le conducteur et ses remplaçants) est formé et apte à assurer en toute responsabilité les opérations liées à la conduite de l'appareil.

Pendant la saison

Le conducteur de l'appareil doit compléter chaque case puis signer le registre. Au préalable, il doit OBLIGATOIREMENT vérifier que chaque contrôle a bien été fait et noter toutes les observations. Si un contrôle n'a pu être fait, il ne doit pas cocher la (ou les) case(s) correspondante(s).

Nota : Le conducteur ne fait pas obligatoirement lui-même chaque contrôle mais il doit dans tous les cas s'assurer qu'ils ont bien été réalisés avant toute ouverture au public.

Le chef d'exploitation ou la personne ayant reçu délégation du chef d'exploitation en accord avec l'exploitant (souvent le chef de secteur) doit vérifier au moins une fois par semaine que le registre est bien tenu. Il doit prendre connaissance des observations faites par le conducteur et donner les suites qui s'imposent. Il signe le registre chaque semaine.

Toutes les interventions réalisées sur l'appareil liées à sa maintenance ou son entretien sont mentionnées dans le registre. Chaque intervention est validée par la signature du responsable de l'intervention. Toutes les pièces justificatives liées aux interventions de maintenance ou d'entretien sont regroupées dans le dossier d'exploitation propre à l'appareil.

Eventuellement, l'exploitant ou son représentant vise le registre périodiquement pour s'assurer que chacun respecte bien les consignes et que les suites sont données en temps voulu.

RAPPELS

Ne jamais remettre en route une installation avant d'avoir identifié la cause de l'arrêt et d'y avoir remédié, et ne pas oublier d'inscrire une mention sur le registre.

Inscrire également sur le registre chaque incident et accident. Compléter les 2 fiches réglementaires pour tout accident corporel grave.

Liste des opérations particulières à l'appareil

Chaque feuille du registre doit être complétée par les opérations suivantes :

Contrôles journaliers

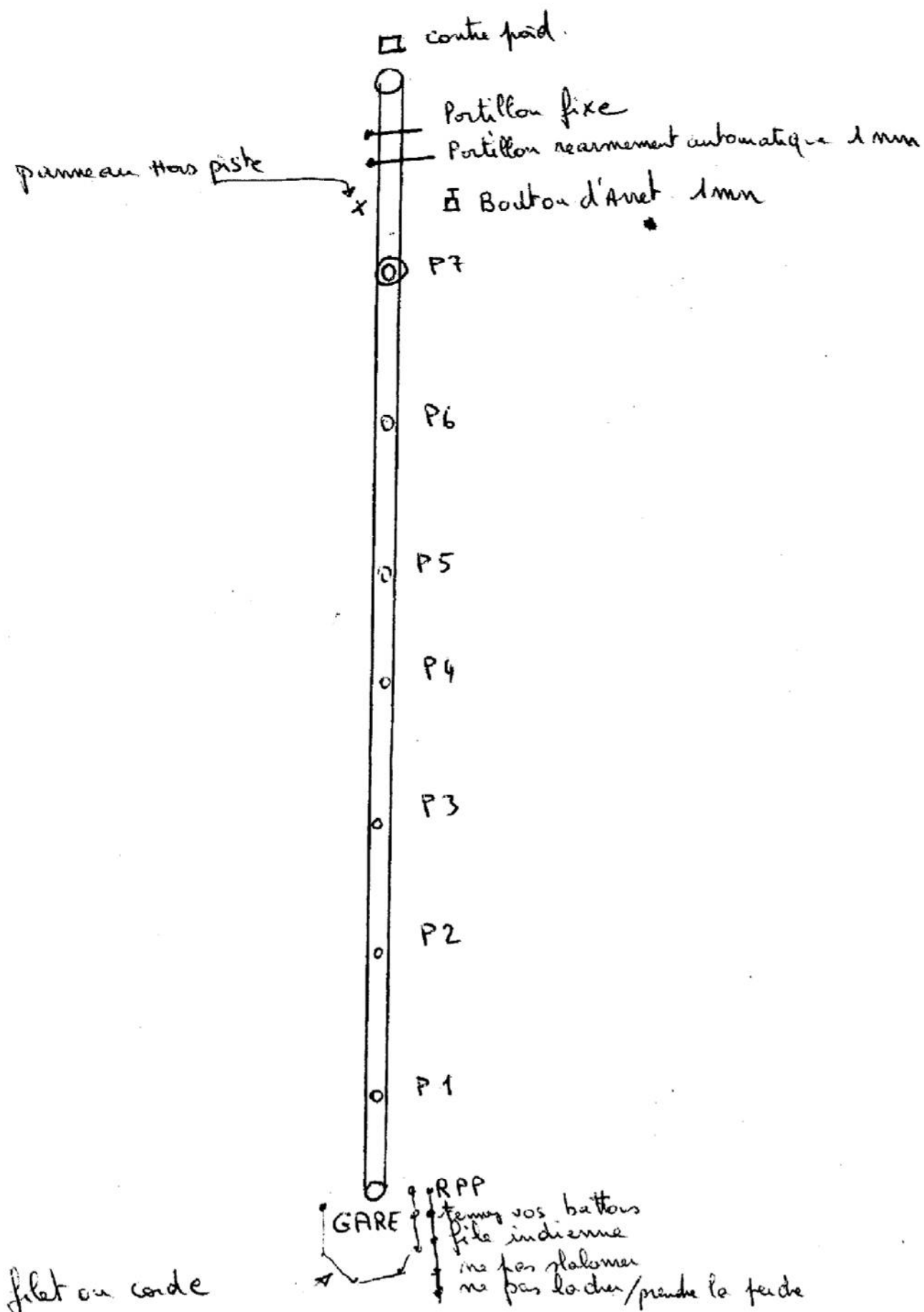
.....
.....
.....
.....
.....

Contrôles à 500 heures



.....
.....
.....
.....
.....

CROQUIS DE L'INSTALLATION

(Faire apparaître toutes informations utiles et notamment la signalisation, les dispositifs de protection, de balisage, les aménagements particuliers, etc...)



Fréquence de déplacement des attaches fixes (si nécessaire)

<p>Visa de l'exploitant ou de son représentant Nom, date et signature du représentant de l'exploitant</p> <p>Jery le 1.1.08</p> 	<p>Service de contrôle Le registre est consultable à tout moment par les services de contrôle (BIRM ou BDRM) dans le cadre des contrôles en exploitation.</p> <p>Nom, date et signature du représentant du service de contrôle</p> <p>Ben le 18/2/08</p> <p>Vu le 18/2/08</p> <p>Dir. exploit</p> 
--	---

LISTE DES OPERATIONS EN EXPLOITATION (périodique ou contrôle à 500 heures)

	Date de réalisation	Nom de l'opérateur
CONTROLE A 500 HEURES (et au moins une fois par an)		
Câble : examen visuel de l'épaisseur et des points singuliers		
Frein : essai du frein à vitesse normale dans les conditions suivantes : Agrès fixes : à vide Agrès débrayables : agrès uniquement côté descente, espacés de l'espacement minimal autorisé		
DEPLACEMENT DES ATTACHES FIXES (Si nécessaire)		
Déplacement des attaches		
Examen visuel du câble au droit des pinces		
OPERATIONS PARTICULIERES A L'APPAREIL		

Relevé du compteur horaire :

Mesure de la distance :
ou
du temps d'arrêt :

Relevé du compteur horaire :

Visa chef d'exploitation ou son représentant :
Nom, date et signature

SEMAINE DU
AU

		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
CONDITIONS ATMOSPHERIQUES¹															
CONDITIONS D'EXPLOITATION	Heure d'ouverture au public														
	Heure de fermeture au public														
	Nombre d'heures de fonctionnement ou Relevé du compteur horaire (soir)														
	Nombre d'usagers comptés ou estimés														
PERSONNEL Nom et horaires	Conducteur ou surveillant														
	Relève Conducteur ou surveillant														
	Heures														
INCIDENTS ET DIVERS															
ACCIDENTS CORPORELS	Heure														
	Noms des victimes et des témoins éventuels														
	Rapport établi : Oui/Non														
Signature du conducteur (en général en fin de journée)															

TOTAL de la semaine	Nombre d'heures de fonctionnement ou Relevé du compteur horaire		Nombre d'usagers comptés ou estimés	
----------------------------	---	--	-------------------------------------	--

¹ Noter dans chaque case une des mentions suivantes: Beau / Couvert / Brouillard / Pluie / Neige / Givre / Orage / Vent

LISTE DES OPERATIONS JOURNALIERES PREALABLES A L'EXPLOITATION DU TELESKI

SEMAINE DU :

AU :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Journalier		
								Avant ouverture au public		
								A l'arrêt	Marche à vide	En exploitation
STATION MOTRICE										
Groupe de sécurité : Contrôle de l'état général et essai de fonctionnement								X		
Contrôle du fonctionnement des cliquets								X		
Vérification de la signalisation (voir croquis plus haut), du balisage et de l'affichage du RPP								X		
Essai des boutons d'arrêt et du frein (s'il existe)								X		
Aménagement de la zone d'accès et de la zone d'embarquement								X		X
Contrôle visuel de la glissière								X		
Contrôle visuel des agrès à attaches débrayables								X		X
Contrôle visuel des agrès à attaches fixes									X	X
Contrôle visuel des guidages des agrès								X		
Ecoute des bruits anormaux (pièces en mouvement, poulies, glissière)									X	X
Vérification de l'arrêt du TK par un bouton d'arrêt du pupitre de commande ou du poste de surveillance (par roulement)									X	
Contrôle du passage des agrès en station									X	X
STATION DE RETOUR										
Ecoute des bruits anormaux (pièces en mouvement, poulies)									X	X
Aménagement de la zone de débarquement (niveau, pente, état général)									X	X
Vérification de la signalisation (voir croquis plus haut) et du balisage									X	
Vérification du libre fonctionnement mécanique des dispositifs d'arrêt									X	
Essai d'un bouton d'arrêt ou du portillon fin de piste (par roulement)									X	
Contrôle visuel des guidages des agrès									X	
Contrôle du passage des agrès autour de la poulie									X	X
Version contrepoids										
Contrôle du contrepoids : position et course (50 cm libre/sol enneigé)									X	
Version lâcher sous poulie										
Vérifier la position du lorry et son libre fonctionnement									X	
Essai du portillon vertical									X	
LIGNE										
Parcours de contrôle avec contrôle visuel et auditif (des 2 côtés) afin de vérifier :									X	
➤ l'absence d'obstacle									X	
➤ l'alignement du câble									X	
➤ l'état général des guidages et le passage des agrès sur les appuis de ligne									X	
➤ l'absence de bruits anormaux									X	X
➤ l'aménagement de la piste de montée									X	X
➤ la présence et la visibilité de la signalisation et du balisage (voir croquis plus haut)									X	
OPERATIONS PARTICULIERES A L'APPAREIL										

Visa chef d'exploitation ou de son représentant :
 Nom, date et signature

Les opérations journalières cochées ci-dessus ont bien été réalisées avant l'ouverture au public : Signature du conducteur	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

